

Feuille de route

Contrat territorial Re-Sources

Bassins versants de la Touche Poupard et la Sèvre Niortaise amont

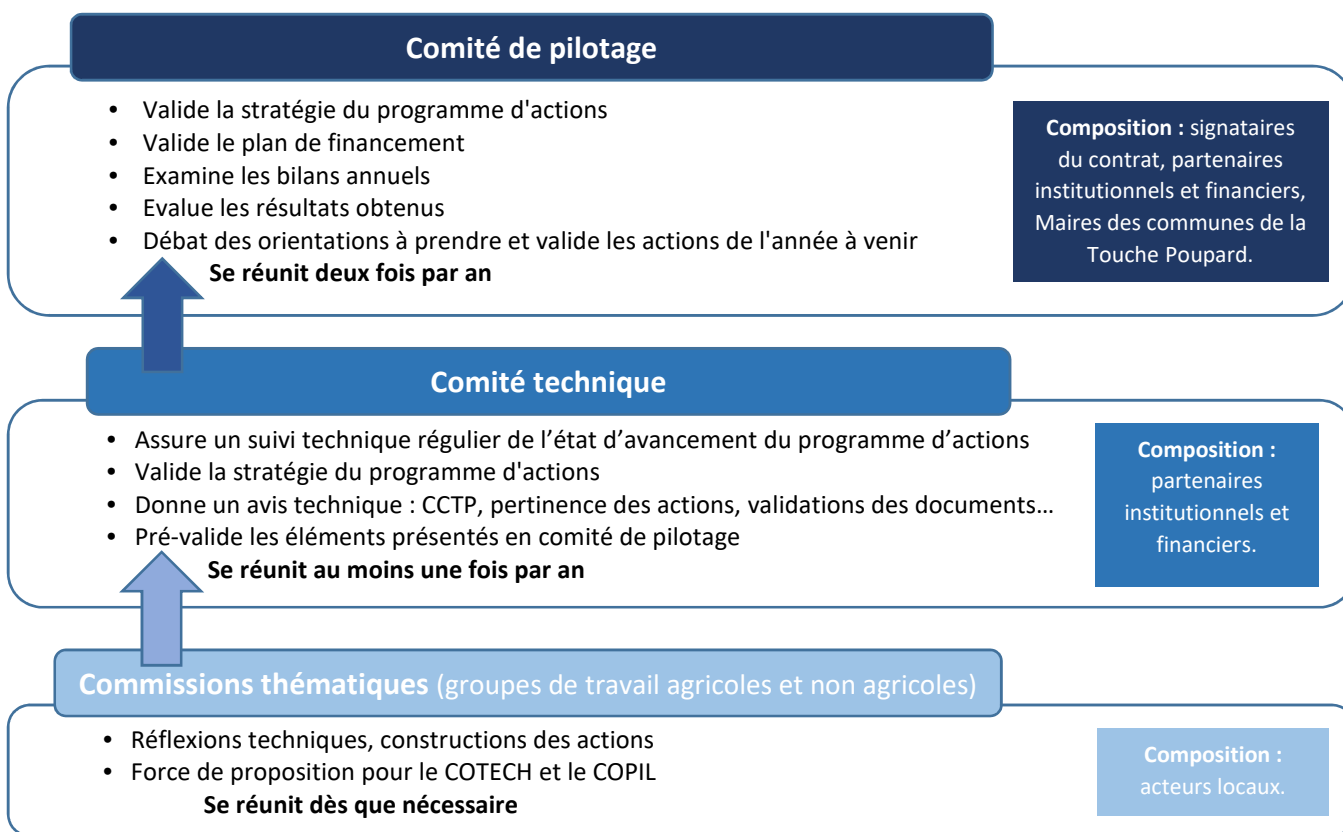
Version du 21 décembre 2022

Documents de référence :

- Stratégie territoriale 2020-2025 – bassins versants de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont
- Feuille de route SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, validée en CLE le 23 septembre 2019

Gouvernance

La gouvernance de ce programme Re-Sources est constituée de plusieurs instances :



Acteurs impliqués et modalités d'organisation

Le Syndicat des eaux du SERTAD est le porteur et coordinateur de l'ensemble des actions. La mobilisation et l'implication des acteurs du territoire, ainsi que la recherche de synergie avec l'ensemble des démarches et politiques à l'œuvre sur le territoire sont au cœur de la stratégie territoriale. Comme pour le précédent contrat territorial, une maîtrise d'ouvrage partagée sera mise en place avec les signataires du contrat. Ce contrat comptera près de 28 signataires dont 7 collectivités (dont certaines non signataires auparavant). De plus, une mutualisation renforcée sera

recherchée avec le réseau Re-Sources, que ce soit au niveau régional mais surtout d'actions communes à l'échelle de plusieurs bassins versants.

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 079-200069755-20230306-C02_03_2023_24B-DE

S2LO
départemental avec la mise en place

Partenaires financiers et techniques

- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Conseil Départemental 79
- CC Haut Val de Sèvre

Partenaires institutionnels

- DREAL Nouvelle-Aquitaine
- DRAAF Nouvelle-Aquitaine
- DDT 79 et 86
- Agence Régionale de Santé

Partenaires Re-Sources

- Cellule régionale
- Re-Sources 79
- Re-Sources 17 et 86

Structure porteuse du contrat Re-Sources : SERTAD

Animation, coordination des actions, maîtrise d'ouvrage



Moyens mis en œuvre

Moyens techniques

- Travail avec les opérateurs agricoles et les collectivités, poursuite et renforcement des partenariats avec un grand nombre d'acteurs techniques,
- Organisation de journées techniques, de groupes d'échanges technico-économiques, d'une étude sur les filières, d'expérimentations et de mise à disposition expérimentale de matériels,
- Diagnostics et accompagnement individuel d'exploitations agricoles,
- Mise en place d'une sensibilisation (création de supports de communication, événements...) de l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, agriculteurs, élus et collectivités),
- Emploi d'outils d'intervention sur le foncier (aménagement, études et travaux, acquisitions...).

Moyens humains - Porteur et coordinateur du contrat SERTAD :

- Animation générale : 0.94 ETP
- Animation agricole : 1.87 ETP
- SIG et support : 0.94 ETP

TOTAL : 3.75 ETP

La Cellule animation Qualité eau brute du SERTAD anime et coordonne également un programme Re-Sources sur l'AAC de la Chancelée. Ce captage est situé sur l'Agence de l'eau Adour Garonne et représente 0.25 ETP d'animation générale et agricole.

L'animation générale consistera à :

- Animer et coordonner le programme d'actions dans son ensemble,
- Assurer la mise en œuvre des actions non agricoles notamment les actions foncières,
- Assurer le suivi administratif et financier des actions transversales,
- Préparer et animer le comité de pilotage et certaines commissions techniques,
- Réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- Représenter le porteur de projet localement,
- Mettre en place des synergies avec les démarches locales.

L'animation agricole consistera à :

- Assurer la mise en œuvre et la coordination des actions agricoles du contrat,
- Assurer le suivi administratif et financier des actions agricoles en lien avec les partenaires,
- Organiser et animer la commission thématique agricole,
- Réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs agricoles,
- Assurer la communication technique auprès des agriculteurs et partenaires agricoles.

A ces jours d'animation du SERTAD s'ajoute les jours des différents signataires notamment pour la mise en œuvre des actions agricoles (accompagnement...) ainsi que des jours déjà financés dans le cadre d'autres conventions ou programmes (foncier pour le CD79, assistance technique de l'IIBSN...).

Pourquoi la nécessité d'un second animateur Agricole ?

*Le contrat territorial de la Touche Poupard et de la Sèvre Niortaise amont recouvre un territoire de taille importante (628 km²) réparti sur deux départements. **Ce territoire est issu du regroupement de deux précédents contrats territoriaux.** Plus de 650 exploitations agricoles sont concernées. On observe une montée en puissance de la démarche Re-Ressources sur ces bassins versants depuis son lancement. Aussi, les contrats territoriaux 2014-2018 ont permis de donner une nouvelle ampleur à la démarche, notamment via la mise en place de la maîtrise d'ouvrage partagée avec les organismes professionnels agricoles. Ainsi, 24 structures agricoles ont participé à ces programmes d'actions et l'animation agricole du SERTAD a été en contact avec près de 70 techniciens ou responsables environnement de ces structures. Cela représente un nombre considérable de partenaires. L'objectif du contrat 2020-2022 est de renforcer ces partenariats et de les développer. La plus-value du contrat territorial se trouve notamment dans le travail d'animation et de coordination important du SERTAD pour la mobilisation des différentes parties prenantes. Afin de pouvoir animer et mettre en œuvre la stratégie territoriale 2020-2025, le renforcement de l'animation agricole paraît indispensable.*

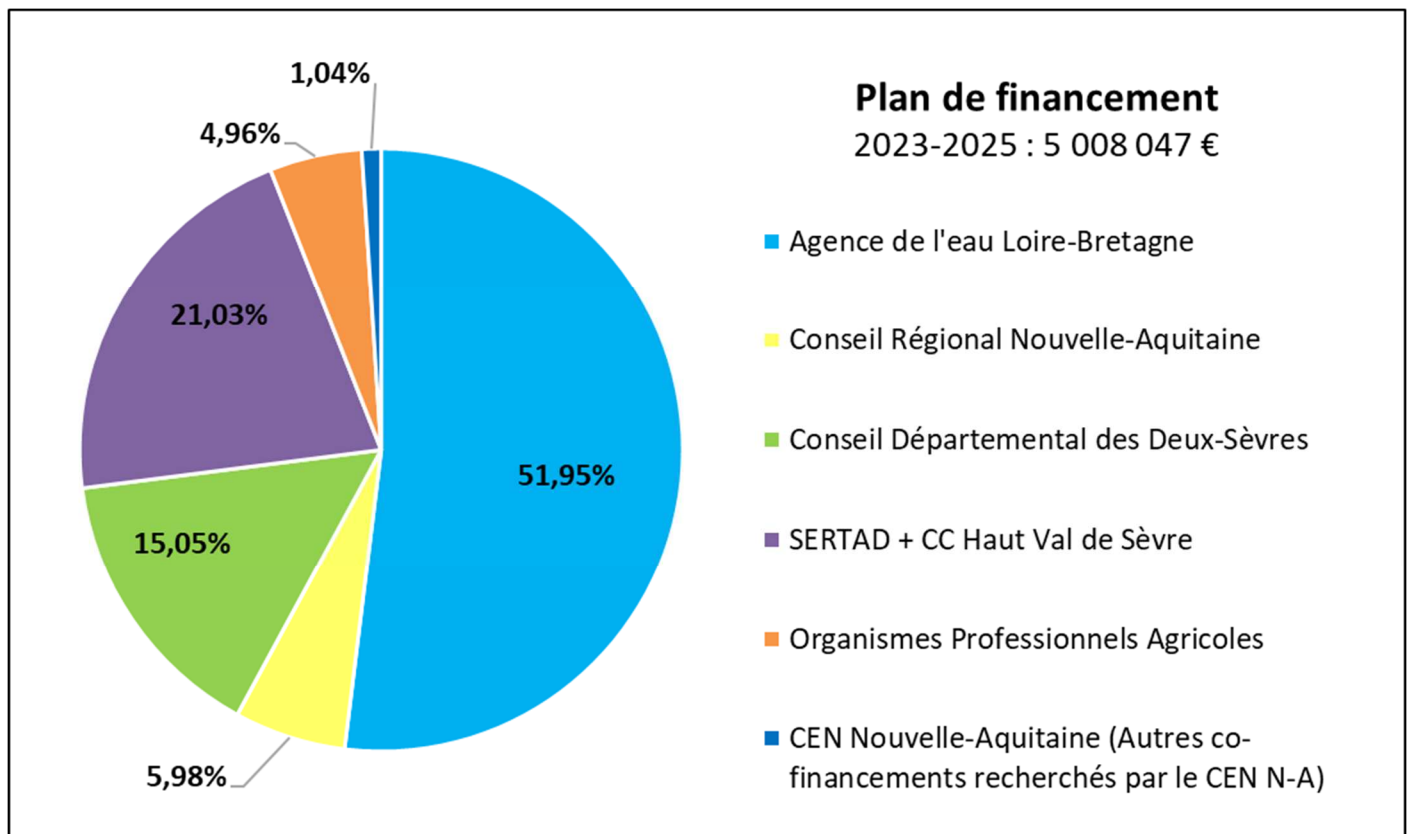
Pour rappel, ce contrat territorial concerne un pôle de production d'eau potable produisant annuellement près de 5 millions de m³ ; les captages de la Touche Poupard et de la Corbelière sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable du sud Deux-Sèvres et permettent une sécurisation en eau potable d'une grande partie du département des Deux-Sèvres.

Moyens financiers

- Coût prévisionnel du contrat territorial 2023-2025 : 5 008 047 €
- Coûts engagés 2020-2022 + prévisionnels 2023-2025 : 6 144 436 €

Axes stratégiques	Coûts engagés 2020-2022	Coûts prévisionnels contrat territorial 2023-2025				TOTAL 6 ans
		2023	2024	2025	Total	
Volet Protection des zones sensibles (dont foncier)	89 639 €	450 600 €	1 763 900 €	913 300 €	3 127 800 €	3 217 439 €
Volet Gestion intégrée de la ressource / Animation	605 964 €	218 148 €	223 680 €	309 378 €	751 205 €	1 357 169 €
Volet Communication	38 370 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €	128 370 €
Volet Suivi de la qualité de l'eau	163 334 €	109 726 €	61 231 €	104 206 €	275 163 €	438 496 €
Volet Accompagnement collectif agricole	132 402 €	137 000 €	87 000 €	87 000 €	311 000 €	443 402 €
Volet Accompagnement individuel agricole	106 680 €	167 610 €	130 710 €	154 560 €	452 880 €	559 560 €
TOTAL	1 136 389 €	1 113 084 €	2 296 521 €	1 598 443 €	5 008 047 €	6 144 436 €

Plus de la moitié des coûts prévisionnels sur les 6 ans sont liés aux actions foncières (aménagement foncier, acquisitions, travaux de protection des gouffres).



Le reste à charge pour le SERTAD et la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre est de 351 061 euros par an en moyenne sur les trois années du contrat territorial. Le SERTAD assure le portage de ce contrat depuis 2004, il a ainsi la capacité financière d'assumer le programme d'actions proposé.

Suivi et évaluation

Un bilan annuel sera présenté et validé en comité de pilotage, assortie des perspectives de l'année suivante. De plus, un bilan technique et financier à la fin du contrat 2020-2022 et un bilan évaluatif à la fin des 6 années seront réalisés. Ils permettront de s'assurer de la conformité des actions à mener, d'analyser les réalisations ainsi que les résultats et impacts des actions. Si nécessaire, le plan d'actions pourra être réajuster avec la validation du comité de pilotage. Ces bilans se baseront sur les objectifs opérationnels fixés en début de contrat.